

5.3.2 - Justice pénale

En matière de justice pénale, c'est le parquet qui qualifie les faits. En fonction des peines encourues, on distingue les crimes, les délits, les contraventions passibles d'emprisonnement. Le type d'infraction détermine la juridiction compétente : les crimes sont du ressort des cours d'assise, les délits du tribunal correctionnel et les contraventions du tribunal de police.

En 2006, les parquets des Tribunaux de grande instance de Saint-Denis et Saint-Pierre ont examiné environ 15 800 affaires poursuivables, dont un peu plus de 9 000 ont donné lieu à des poursuites. Les autres ont fait l'objet de procédures alternatives aux poursuites ou de classement sans suite. Parmi les 9 000 affaires ayant donné lieu à des poursuites, environ 370 ont été confiées à un juge d'instruction.

Parmi les affaires poursuivables, 1 818 concernaient des mineurs et plus de 800 d'entre eux ont été effectivement poursuivis (dont 17 devant le juge d'instruction). Plus de 700 ont fait l'objet de procédures alternatives aux poursuites.

La même année, un peu plus de 7 800 condamnations ont été prononcées par les deux tribunaux de grande instance de Saint-Denis et Saint-Pierre et environ 300 par la cour d'appel de Saint-Denis. Avec 2 810 délits, le délit de conduite en état alcoolique représente, à lui seul, 34 % des condamnations. Environ 26 % des délits sont des vols simples. Viennent ensuite les coups et violences volontaires dont le nombre continue à croître en 2006 (+ 81).

Définitions :

Contraventions : les contraventions sont réprimées par la loi de peines de police (amende et peine privative ou restrictive de droit). Elles sont divisées en 5 classes selon la gravité de la peine encourue. Les contraventions de 5^e classe encourent les peines les plus graves.

Source :

- Ministère de la Justice.

Pour en savoir plus :

- www.justice.gouv.fr-statistiques

ORIENTATION DONNÉE AUX AFFAIRES POURSUIVABLES EN 2006

	TGI de Saint-Denis	TGI de Saint-Pierre	La Réunion	France	Rapport Réunion/France (%)
Poursuites	6 008	3 026	9 034	707 827	1,3
<i>dont : poursuites devant le juge d'instruction</i>	238	135	373	30 566	1,2
Compositions pénales	-	-	-	51 065	-
Procédures alternatives aux poursuites	2 756	1 289	4 045	468 045	0,9
Classements sans suite	1 869	881	2 750	299 459	0,9
TOTAL	10 633	5 196	15 829	1 526 396	1,0

ORIENTATION DONNÉE AUX AFFAIRES POURSUIVABLES CONCERNANT LES MINEURS EN 2006

	TGI de Saint-Denis	TGI de Saint-Pierre	La Réunion	France	Rapport Réunion/France (%)
Poursuites	523	297	820	59 936	1,4
<i>dont : poursuites devant le juge d'instruction</i>	7	10	17	1 969	0,9
Procédures alternatives aux poursuites	459	268	727	73 883	1,0
Classements sans suite	220	51	271	15 781	1,7
<i>dont : préjudice ou trouble peu important</i>	45	49	64	6 014	1,1
Victime désintéressé et régularisation	35	7	42	3 124	1,3
TOTAL	1 202	616	1 818	149 851	1,2

CONDAMNATIONS PRONONCÉES EN 2006 SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

	Ressort de Saint-Denis				Rapport Réunion/France (%)
	Cour d'appel	TGI de Saint-Denis	TGI de Saint-Pierre	Ensemble	
Toutes condamnations	287	4 895	2 977	8 159	1,33
Pour crimes	54	2	nd	56	nd
Pour délits	225	4 720	2 842	7 787	1,37
Vols simples	42	1 423	714	2 179	2,05
Conduite en état alcoolique	43	1 685	1 082	2 810	1,21
Coups et violences volontaires	40	506	407	953	1,81
Infractions sur les stupéfiants	4	116	74	194	0,56
Police des étrangers	nd	4	4	8	nd
Pour contraventions de 5^e classe ..	8	173	135	316	0,69
Coups et violences volontaires	2	64	64	130	1,37